

Nanterre, le 27 février 2026

Arrêté portant modification de l'arrêté du 15 décembre 2025 portant ouverture d'un concours sur titres d'Ouvrier principal qualifié de 2ème classe relevant de la fonction publique hospitalière

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1705 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ; Vu les délibérations du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 5 décembre 2025 fixant les tableaux des effectifs budgétaires de la Cité de l'Enfance, du Centre Maternel les Marronniers et de la Pouponnière Paul Manchon pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2025 portant ouverture d'un concours sur titres d'Ouvrier principal qualifié de 2ème classe relevant de la fonction publique hospitalière ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

D E C I D E

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 15 décembre 2025 portant ouverture d'un concours sur titres d'Ouvrier principal qualifié de 2ème classe relevant de la fonction publique hospitalière est modifié comme suit :

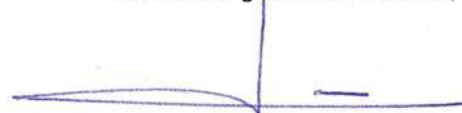
Un concours interne sur titres pour le recrutement d'ouvriers principaux de 2ème classe relevant du statut de la fonction publique hospitalière est ouvert en vue de pourvoir :

- 1 poste à la Cité de l'Enfance : spécialité bâtiment,
- 1 poste au Centre maternel des Marronniers : spécialité restauration,
- 2 postes à la Pouponnière Paul Manchon : spécialité services intérieurs,
- 1 poste à la Pouponnière Paul Manchon : spécialité restauration
- 2 postes à la Pouponnière Paul manchon : spécialité bâtiment.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté du 15 décembre 2025 portant ouverture d'un concours sur titres d'ouvrier principal qualifié de 2ème classe relevant de la fonction publique hospitalière demeurent inchangés.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui fait l'objet d'un affichage et/ou publication dans les locaux de la Pouponnière Paul Manchon d'Asnières – Plessis Robinson, de la Cité de l'Enfance et du Centre maternel Les Marronniers, et/ou sur le site internet du Département des Hauts-de-Seine.

P/ Le Président du Conseil départemental
Le Directeur général des services,



Jérôme Dian

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



Nous rendre visite

57, rue des longues Rales - 92000 Nanterre